Marchamp
Bulletin Municipal

2026



CERIN - MARCHAMP - VERCRAZ

SOMMAIRE
Sommaire

4
Vie Municipale

7
Elections Municipales

8
Bibliothèque municipale

9
Vie Associative
- Le Comité d'Animation
- La société de Chasse
- Les Amis du Patrimoine
- Le Musée de Cerin

14
Engrangeons la musique

15-16
Sou des Ecoles de Lhuis
EVS Enfance et Loisirs

17
Etat Civil
Démarches Administratives

18-19
Infos utiles et Observations



MENTIONS LEGALES
Bulletin municipal édité en 100 exemplaires par la Commune de Marchamp, 135 rue Principale 01680 MARCHAMP
Directeur de publication : Claire Ramondot
Responsable de la rédaction : Claire Ramondot
Imprimé par : AGM imprimerie - Parution : Décembre 2025
Crédit photos : Gérard Sirven, Catherine Sirven, Fanny Jayet-Dauphiné, Marc del Piano, Yann Ramondot, Christophe Perret, Philippe Salanson, Claire Ramondot, les membres du comité d'animation, EVS enfance et loisirs, Sou des écoles de Lhuis

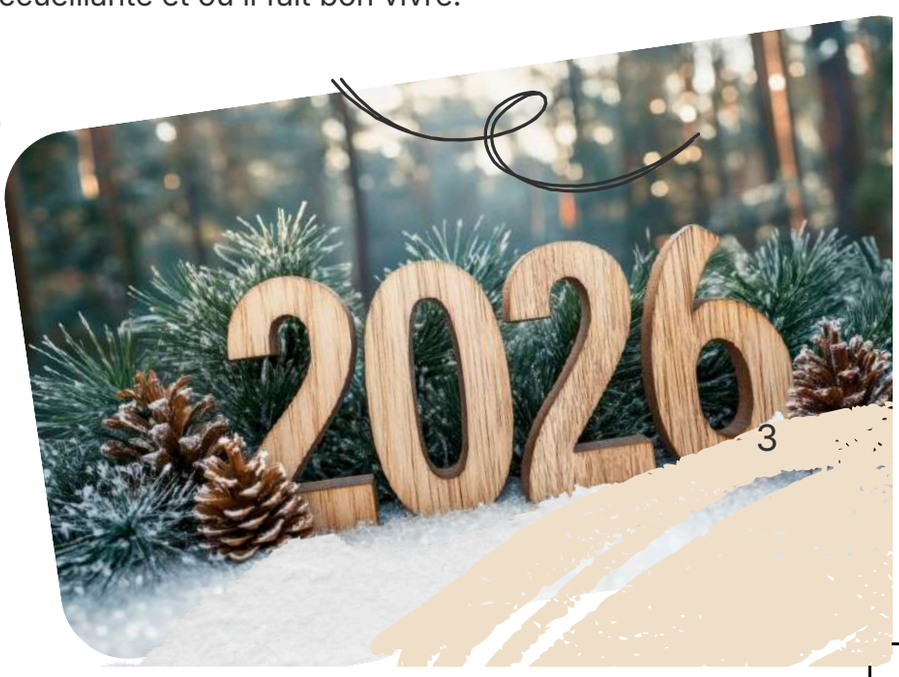
Hommage



Le Conseil municipal de Marchamp tient à rendre hommage à Monsieur Jean MARCELLI, maire de la commune de 1999 à 2025.
Durant plus de vingt-cinq années, il a œuvré avec engagement, sérieux et dévouement au service de Marchamp et de ses habitants.
Sous sa direction, la commune a connu une évolution importante, marquée par la modernisation des équipements, la rénovation du patrimoine, l'amélioration des infrastructures et un soutien au développement de la vie associative.
Homme discret et rigoureux, Jean MARCELLI a exercé ses fonctions avec un profond sens du service public, toujours guidé par l'intérêt général et le bien de la collectivité.
Le Conseil municipal remercie chaleureusement Jean pour son investissement et son attachement à Marchamp.

Mot du Maire

L'année 2025 s'achève et c'est l'occasion de revenir sur les actions menées pour notre commune dans la rédaction de ce bulletin municipal.
Cette année a vu la poursuite des travaux d'entretien et de modernisation de nos équipements, la valorisation du patrimoine local et le soutien constant aux associations qui contribuent à la vitalité de notre village.
Nous avons également poursuivi nos efforts pour maintenir une gestion rigoureuse et équilibrée des finances communales, dans un contexte économique parfois exigeant.
Depuis la disparition brutale de notre maire Jean Marcelli, l'équipe municipale se réorganise pour terminer le mandat et poursuivre les actions engagées, en mémoire de son attachement et son dévouement pour Marchamp et ses habitants.
Je remercie sincèrement les élus, les agents municipaux, les bénévoles et l'ensemble des habitants pour leur implication et leur confiance. Grâce à vous tous, nous continuons à faire de Marchamp une commune vivante, accueillante et où il fait bon vivre.
Au nom du Conseil municipal, je vous adresse à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.
Que 2026 vous apporte santé, sérénité et réussites, ainsi que de nombreux moments de partage et de convivialité dans notre beau village de Marchamp.
Claire Ramondot



Vie Municipale

Travaux

Tout comme 2024, l'année 2025 a été une année de maintenance de l'existant et de préparation aux travaux 2026.

Concernant l'éclairage public, les lampadaires sont désormais tous équipés de modules LED. Ces nouveaux lampadaires ajustent la luminosité en fonction de l'heure sur la base d'une programmation définie, réduisant leur intensité de 50% durant la deuxième partie de la nuit.
Ces travaux, en partie financés par le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), ont subi le retard d'un changement d'organisation et de partenariat au sein du syndicat.
Sur la plateforme de stationnement au centre du village, l'éclairage est également équipé de LED avec détecteur de mouvements, pour éviter un éclairage permanent.

En septembre dernier, la Commune a obtenu pour 5 ans un agrément préfectoral lui permettant d'installer et d'exploiter système de vidéoprotection dans des lieux stratégiques :

- Barrière de Marchamp
- Buvette du Musée
- Cour de la salle des fêtes
- Local poubelle et NRO avant l'accès au cimetière

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par la Région et le Département de l'Ain.



La chapelle de Vercraz



Autel de la chapelle de Vercraz rénové par M. Patrick GABET

Nous avons entrepris des travaux de rénovation du toit de la chapelle de Vercraz pour un démoussage et le remplacement partiel de tuiles.
Toutefois, en découvrant le toit, l'entreprise intervenante a alerté la commune sur le très mauvais état de l'ensemble des tuiles.
Le conseil municipal a donc pris la décision de reprendre l'entièreté du toit de la chapelle : liteaux, zinguerie et petites tuiles écailles.

Vie Municipale

Travaux



Le conseil municipal ayant constaté qu'un mur intérieur du cimetière se délabrait et subissait des infiltrations d'eau, il prévoit la pose d'une couvertine sur le mur pour le consolider et le rendre imperméable.
Il est également envisagé de reprendre l'espace situé devant le Monument aux morts, d'appliquer éventuellement un revêtement moins glissant (type béton désactivé) et d'installer une rampe démontable pour faciliter et sécuriser l'accès au niveau supérieur du cimetière.



Dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Commune, réalisé par la Communauté de Communes, il sera nécessaire de moderniser le système et d'investir dans un équipement de télégestion, ce qui permettra de superviser les réseaux d'alimentation et d'agir rapidement face à d'éventuelles fuites.



Au sujet de la fontaine du Vignier dont l'association Les Amis du patrimoine demandent la rénovation, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain n'a pas été en mesure d'attribuer une subvention à la commune en 2025. Les travaux n'ont donc pas été entrepris et une nouvelle demande de financement pourra être adressée l'année prochaine.



Le Conseil Municipal, en concertation avec l'ONF, a décidé de couper et vendre les sapins de la commune car chaque année le scolyte fait des dégâts sur les résineux. Le fruit de cette vente va engendrer une recette exceptionnelle pour la commune sur les deux à trois ans à venir, permettant notamment de poursuivre l'entretien et le repeuplement de nos forêts, comme l'ont fait nos aïeux, qui ont permis le développement de notre patrimoine forestier.



Dans la mesure où le véhicule communal présentait des défaillances, il a été remplacé par un véhicule utilitaire plus récent, permettant le transport de matériel et matériaux si besoin, et d'améliorer les conditions de travail de notre agent communal.



Le conseil municipal a récemment accueilli le CEN (Conservatoire d'espaces naturels) au sein de la Mairie, venu enregistrer un podcast sur la "mémoire des fouilles", par des interviews d'habitants, d'anciens travailleurs ou personnes en lien avec la carrière de Cerin.

Vie Municipale
Evénements

Cérémonie des Voeux 2025
Soirée Théatre avec le Théâtre du Superflu
Repas de fin d'année avec nos ainés







Rendez-vous 2026
Cérémonie des Vœux du Conseil municipal : samedi 10 janvier,
Saint Vincent (Comité d'Animations) : samedi 31 janvier
Pièces de Théâtre : 7 ou 8 mars & 11 avril



Elections municipales 2026

Changement du mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter.
Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal à 2 tours. Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité de rayer des noms puis éventuellement de les remplacer par d'autres noms.
Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.

➡️ Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants et dès les élections municipales de mars 2026, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un **scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.**

✓ Les **listes doivent être paritaires** (composées d'autant de femmes que d'hommes), et **respecter une alternance une femme / un homme ou inversement**.
✓ L'application de ce mode de scrutin **implique le dépôt de listes de candidats** (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la **suppression du panachage**.
✓ Désormais, **si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul.** Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux.



Rendez-vous aux élections municipales 2026
1er tour : dimanche 15 mars
2ème tour : dimanche 22 mars

Bibliothèque municipale

Tant qu'il y aura des livres...

Les livres de la bibliothèque se tiennent bien tranquilles, debouts, alignés, en rang sur les étagères.
Mais à l'intérieur ! Quelles tempêtes ! Quels bouillonnements !
Ils attendent le moment propice où le lecteur viendra les prendre pour délivrer leur pouvoir poétique ; ils nous font oublier le réel, ils sont plus forts que lui, ils le masquent quand il est pénible.
Un livre peut changer une vie, la lecture est un refuge par temps de laideur.
Tant qu'il y aura des livres... nous le devons à Monsieur Marcelli , notre ancien Maire ;
cet érudit des chiffres et de la lecture a créé la bibliothèque de proximité à Marchamp voilà 13 ans déjà.
Un proverbe Africain pour résumer et lui rendre hommage : « quand un ancien du village s'éteint, c'est une bibliothèque qui brûle ». Encore merci Jean.

Cette année 2025 ...

. 32 personnes « courageuses » ont poussé la porte de la bibliothèque pour consulter ou emprunter des livres mis gratuitement à leur disposition.
. 5 permanences du samedi matin ont été consacrées à des lectures de contes pour enfants avec un « kamishibai » dans une ambiance feutrée.
. Un « désherbage » conséquent cet été permet d'avoir une meilleure visibilité de nos ouvrages.
. Une centaine de livres ont été rajoutés (dons et achats) afin d'élargir notre collection.
. Le traditionnel arbre de Noël a réuni autour d'un goûter une bonne partie des enfants du village.

La bibliothèque, c'est aussi ...

Un partenariat avec la Bibliothèque Départementale de « Prêt » de Belley qui nous permet :
. d'échanger deux fois par an jusqu'à 500 livres
. de réserver via la plateforme **lecture.ain.fr** un livre, une BD, un documentaire, qui sont acheminés environ 15 jours après par une navette
. un accès à la médiathèque en ligne **sofa.ain.fr** qui vous propose gratuitement films, musique, presse...
. de bénéficier de formations professionnelles (bibliothécaire, informatique,...).

Ce qui ne change pas ...

. les heures d'ouverture : le mercredi de 16h30 à 18h30, le vendredi de 14h00 à 18h00 (par la secrétaire de Mairie) et le samedi de 10h00 à 11h30
. La boîte à livres sous l'auvent du musée pour déposer ou prendre un livre selon votre envie.
. L'adresse mail de la bibliothèque **biblio.marchamp@gmail.com** si vous avez des idées, des remarques, des questions, des souhaits...

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque vous adresse tous ses vœux et vous souhaite une excellente année de lecture pour 2026.



Vie Associative
Comité d'Animation



Le Comité d'Animation de Marchamp : des moments pour se retrouver toute l'année !

À Marchamp, la convivialité n'est pas un vain mot !

Grâce au dynamisme du Comité d'Animation, notre village vit au rythme des rencontres.

Derrière chaque fête et chaque sourire se cachent des bénévoles motivés, toujours prêts à imaginer de nouveaux moments de partage pour petits et grands.

Des rendez-vous qui rassemblent.

Tout au long de l'année, le comité propose plusieurs temps forts devenus incontournables :

♠️Les soirées jeux, idéales pour se retrouver autour d'un plateau, d'un dé, des cartes ou d'un fou rire.

☀️La fête de l'été, moment phare où la musique, les rires et les grillades animent le village.

🎃 La soirée halloween, où petits monstres et grands sorciers défilent dans les rues pour une soirée pleine de frissons et de bonne humeur.

Et ce n'est pas fini : le comité prépare déjà un beau programme pour l'année à venir, avec la fête du Printemps, le concours de pétanque, la fête de l'Eté, de l'Automne et les festivités de Noël. De quoi faire vivre Marchamp au rythme des saisons.



Ces événements, organisés dans une ambiance familiale et chaleureuse, permettent à chacun de tisser du lien, de rencontrer de nouveaux habitants, et de renforcer l'esprit du village qui fait la fierté de Marchamp.

Un village animé, c'est avant tout un village vivant !

Des bénévoles au grand coeur
Le comité d'animation, c'est avant tout une équipe de bénévoles passionnés, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre notre commune.
Leur créativité et leur bonne humeur sont contagieuses, et les idées ne manquent jamais !

Envie de participer ?
Le comité serait ravi d'accueillir de nouvelles personnes, que ce soit pour donner un coup de main lors d'un évènement, proposer de nouvelles idées ou simplement venir partager un bon moment.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe ou en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le comité d'animation à l'adresse suivante : **animation.marchamp@gmail.com**.

Parce qu'à Marchamp, c'est l'affaire de tous !

Vie Associative

La société de Chasse



La journée Fête des Fours 2025 a connu un grand succès, les tartes et pains préparés par les membres et bénévoles de la société de chasse se sont vendus en quelques heures.
Un grand merci pour la participation de toutes et tous !
Nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2026,
le samedi 23 mai

Le **concours de chiens rapprocheurs AFFCCC01 aura lieu les 14 et 15 mars 2026** sur les communes alentours.
Un repas à base de sanglier sera confectionné et servi les deux jours à midi, à la salle des fêtes de Briord. Ouverts à tous !

Composition du Bureau
Président : Martial BONNARD
Vice-président : Gérard SIRVEN
Trésorière : Laurence JEANSON
Secrétaire : Jacques FRACHON
Membres : Patrice BONNARD, Jean-Paul DASSIN, Dany JOSEPH

CONTACT
Martial BONNARD
06 83 82 40 09
vicomte01@orange.fr

Sécurité

Des panneaux "Chasse en cours" sont placés sur les routes et/ou chemins en début de battue aux gros gibiers et retirés en fin de battue.
Pour la sécurité de tous, chasseurs et randonneurs, ne surtout pas les jeter ou les déplacer

Vie Associative

Les Amis du Patrimoine

Les membres de l'association « les Amis du Patrimoine » tiennent à remercier Jean MARCELLI pour l'intérêt et le soutien portés aux projets de l'association.

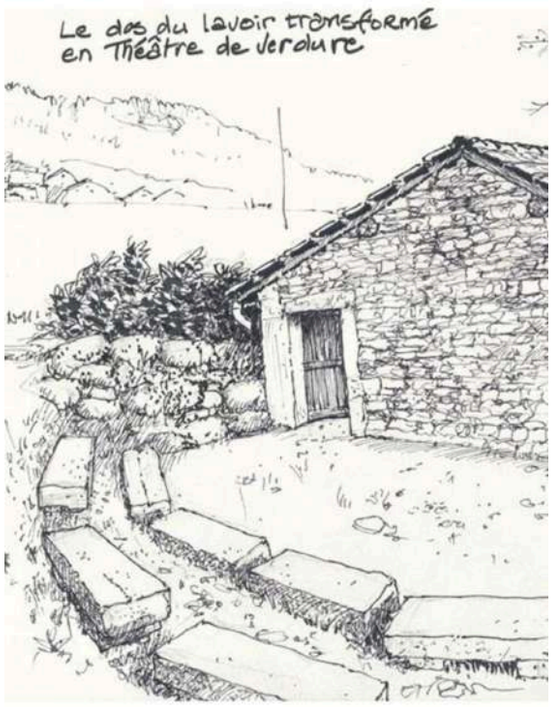
L'association " LES AMIS DU PATRIMOINE DE CERIN-MARCHAMP » a été créée le 23 septembre 2018. Elle compte 29 adhérents, 9 administrateurs et est ouverte à toutes et tous. Son but est de repérer et de préserver le patrimoine bâti et naturel de la commune et de proposer au Conseil municipal des actions de préservation et de mise en valeur.

Activités de l'année 2025

Lavoir de Cerin rue du lavoir.

Le projet de réalisation de banc « style théâtre romain »

En février 2025, l'entreprise qui devait nous fournir les pierres pour la construction des bancs a finalement décliné sa proposition, nous devons donc trouver une autre solution ou fournisseur.



Contact : Luis LOPES
40 rue du clos 01680 Marchamp.

Fontaine du Vignier

A l'automne 2025, nous avons procédé à un nouveau défrichage. Le projet de reconstruction du mur de la fontaine a été présenté à la commune en 2025 et une demande de subvention est en cours.

Chapelle de Vercraz

Nous avons déposé un dossier à la mairie, pour le déplacement du poteau collé à la façade de la chapelle.

Ce dossier est en cours.

Perspectives 2026

L'association souhaite réaliser l'inventaire photographique des « monuments » et lieux remarquables peu connus et elle compte sur chacun d'entre vous pour partager votre connaissance de l'histoire locale.

Un grand merci aux personnes qui nous ont déjà fourni des photos pour enrichir cet inventaire.

Nous donnons rendez-vous en janvier 2026 à nos adhérents pour l'assemblée générale (date à définir).

Luis LOPES Président, Philippe DEBEAUX trésorier et France-Noëlle LEFAUCHEUX, secrétaire, forment le bureau.

Vie Associative
Musée de Cerin



Une saison particulière pour le Musée de Cerin

Les membres de l'association du musée tiennent tout d'abord à témoigner de leur tristesse face à la disparition de notre Maire. Jean Marcelli a toujours montré un attachement à la culture et au patrimoine, soutenu par son épouse Mady, membre active de l'association. Le Musée de Cerin lui doit beaucoup.

Une nouvelle série de moulages.



Lors de l'hiver dernier, une nouvelle série de moulages a été réalisée par Patrick Gabet, de la fabrication des moules en silicone au moulage en plâtre. Une dizaine de pièces est maintenant proposée à nos visiteurs dans une gamme de prix étudiée pour toucher un large public. Les jeunes passionnés peuvent acquérir pour 30€ un superbe ankylophorus similis avec ses écailles ganoïdes parfaitement reproduites, les experts apprécieront !

Ces moulages, mais aussi l'ouvrage "Poissons fossiles de Cerin" édité par le musée, des magnets et de nouvelles cartes postales sont présentés dans la vitrine de l'accueil. Celle-ci bénéficie d'un nouvel éclairage pour présenter visiblement l'ensemble des produits dérivés à nos visiteurs et randonneurs.



Un visioguide pour les touristes étrangers

Il y a deux ans déjà, l'association avait engagé le développement en interne d'un visioguide. Celui-ci accompagne les visiteurs étrangers dans une visite en langue anglaise du musée.

Les visiteurs de langue française profitent aussi d'une visite commentée en français lorsqu'il n'y a pas de membre de l'association pour l'assurer. Ce visioguide est proposé gratuitement à nos visiteurs. Il leur suffit de scanner un QR-code avec un smartphone pour le télécharger. Les traductions et l'enregistrement des voix ont nécessité beaucoup de temps, mais ce guide sera disponible au début de la saison 2026.

La buvette, une fréquentation en baisse

La météo perturbée du printemps, puis l'alternance entre températures caniculaires et pluies abondantes n'ont pas incité les randonneurs à la balade. Les courageux qui profitaient d'une accalmie entre deux averses ne prolongeaient pas la sortie par une boisson en terrasse. Les clients des jours de pluie venaient pour la visite mais ne consommaient que rarement. Malgré cela, les recettes du musée montrent une légère augmentation du nombre de visiteurs.

Ajoutons aussi que les visites scolaires se sont légèrement développées cette saison malgré quelques annulations dues à la météo et à une alerte sanitaire.



Les apéros du musée.

Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe de l'association, l'ouverture exceptionnelle pour des soirées « apéro » était évoquée, offrant aux habitants un lieu pour se retrouver. Cette année, le musée a enfin organisé deux soirées, des apéro-concerts : le dimanche 24 août avec Pascal Gallet, un pianiste talentueux, puis le dimanche 28 septembre avec notre groupe de rock local, Sophie la chanteuse, Sébastien et Franck aux guitares. Leur succès conduira à la pérennisation de ces soirées grâce à l'engagement des bénévoles et volontaires pour l'organisation.

www.museedecerin.com



Engrangeons la musique

2006-2026, 20 ans de musiques itinérantes en Bugey !

Et oui, cela fait maintenant 20 ans que nous agissons musicalement dans ce beau territoire du Bugey.
1ère édition du festival En Grangeons la Musique : juin 2006 à Groslée et dans les communes environnantes.
Depuis, près de 1000 artistes se sont produits des villages différents lors des multiple apéros-concerts et concerts. Dans les lieux les plus divers, en salle des fêtes comme au château de Brégnier Cordon ou au lac de Buffières par exemple : fabuleux concert où les grenouilles répondaient au piano sur l'eau de François René Duchâble !

Une belle histoire musicale, c'est sûr, mais aussi humaine, avec les bénévoles d'En Grangeons la Musique, avec les artistes et techniciens, avec le public également.
Et des souvenirs à foison ! Me vient l'idée que, pour 2026, chaque concert sera précédé d'une petite histoire différente, issue de ces 20 ans de musique.

Aussi nous vous sollicitons, vous public : **vous avez une anecdote concernant En Grangeons la Musique, écrivez nous** à communication@engrangeonslamusique.fr et on se fera fort de partager votre texte.

2026, quoi exactement ?

Plusieurs événements musicaux rythmeront l'année 2026 en Sud Bugey et Nord Isère, dont le festival qui se tiendra à Sault-Brenaz les 29, 30 et 31 mai, et de coutume un apéro concert gratuit aura lieu à Bénonces durant ce dernier week-end de mai 2026.

En 2026, on vous prépare le meilleur possible : alors soyez curieux, osez la découverte !
Jean-Claude Guerre, directeur artistique
www.engrangeonslamusique.fr

Sou des écoles de Lhuis



Le sou des écoles agit main dans la main avec l'école pour permettre aux enfants de bénéficier de sorties et d'activités scolaires, de nouveaux matériels, de jeux, d'abonnements, etc.
Les bénéfices des manifestations, les cotisations ainsi que les subventions des communes de Lhuis, Marchamp et Innimond permettent de financer cela.
Grâce à leur implication, les parents continuent à faire vivre le Sou à travers diverses manifestations pour le plus grand plaisir des participants.

Pour l'année 2024-2025, le Sou a financé : une classe verte pour les CP/CE1 au Parc des Oiseaux, diverses sorties scolaires (cinéma, spectacle, musée, festival du film, Domaine des Fauves, etc.), les Olympiades, les cadeaux de Noël pour chaque classe, le spectacle de Noël, le carnaval et la chasse aux œufs dans le parc de la maison des associations, la kermesse dans l'enceinte de l'école avec activités (ceci-foot, château gonflable, atelier maquillage, etc.)
Et également les calculatrices pour les CM2, la visite du collège, le cross, les carnets de tickets pour la vogue, etc.

Pour financier tout cela, le Sou des écoles organise des manifestations comme la proposition de commandes groupées (fromages, saucissons, sapins de Noël), ainsi que la soirée de Noël organisée pour les enfants en présence des parents ; le loto en février, la vente de tartes ou de plants de légumes et fleurs avec le drive horticole, la soirée dansante, etc.



L'équipe du Sou vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2026 et vous donne rendez-vous lors de nos manifestations afin de partager un agréable moment.

Michael ROUX, Président - Yoann BERNARD, Vice-président
Emily VACHET, Trésorière - Apolline PROST-MOREL Secrétaire

Suivez nous sur :
Facebook : Sou Des Ecoles de Lhuis
Instagram : Soudelhuis01680
Une question ? → soudelhuis@gmail.com

EVS enfance et loisirs

Connaissez-vous bien le projet de notre association ?
Notre association est située à Serrières de Briord, à côté du stade de foot, place de la poste.
Ce que vous ignorez peut-être :

- Elle a une vocation intercommunale et rayonne sur l'ensemble des communes de notre bassin de vie, entre plaine et montagne, de Villebois à Lhuis.
- Elle fait vivre un projet social qui propose une offre d'accueil épanouissant dès le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence.
- Elle participe au développement de la vie sociale et encourage le tissage de lien social en participant à l'animation de la vie locale.

Nos activités :

- Une micro-crèche de 12 places ouverte en période scolaire
- Un accueil de loisirs pour l'ensemble des enfants scolarisés, avec un accueil périscolaire pour chaque école et les mercredis et vacances scolaires. Un service jeunesse accessible dès le collège, avec de l'animation sur le temps méridien au collège dans un espace annexe au restaurant scolaire de Serrières de l'accompagnement à la scolarité spécial collège (CLAS)
- L'Accueil des permanences de la puéricultrice du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du département ainsi que de l'assistante sociale
- Accueil des parents, Enfants et assistantes maternelles une fois par mois pour « La Parent'Aise ça grandit »
- Des Ateliers numériques réguliers avec une conseillère numérique du SIEA
- Des projets participatifs avec l'implication de bénévoles motivés et des partenariats associatifs pour favoriser le bien vivre ensemble, tisser du lien social et développer l'offre culturelle : Color Fun - Fête du Jeu - « gratiferia » - atelier échanges de savoir-faire – Temps des Contes -

De 0 à 99 ans, avec ou sans enfant, chacun de vous peut pousser notre porte. Venez nous parler de vos envies, vos besoins, vos projets pour Mieux vivre ensemble dans nos villages !
N'hésitez pas à suivre les actus sur la page Facebook EVS ENFANCE ET LOISIRS

EVS ENFANCE ET LOISIRS
Place de la poste
01470 SERRIERES DE BRIORD
04 74 36 15 71
enfanceloisirs@laposte.net



Etat Civil 2025



MARIAGE

(Hors commune)
02 août - Elodie BERTHERAT et Dany JOSEPH

DÉCÈS

10 mars - Robert BLANC-VANNET né le 05/05/1932
22 août - Jacqueline DUNCAT née RASTELLO née le 27/04/1950
20 octobre - Jean MARCELLI né le 01/07/1943

Démarches administratives

Les maisons France Services regroupent plusieurs services au public. Elles accompagnent les citoyens dans leurs démarches administratives et numériques en lien avec leurs 12 partenaires.
Elles sont particulièrement utiles pour les personnes éloignées des services publics et pour lutter contre la fracture numérique.

Un guichet unique

Les maisons France Services proposent dans un même lieu un accueil de premier niveau pour les services publics du quotidien : CAF, CPAM, CARSAT, MSA, France Travail, DGFIP, Point Justice, France Titres, Chèque Energie, France Rénov, URSSAF et La Poste.
Elles sont ouvertes à tous publics, gratuitement.
Des conseillers sont présents pour informer et orienter le public dans des démarches de premier niveau : création de comptes et navigation sur ces derniers, accès aux droits, actualisation...
Des ordinateurs en libre-service sont mis à disposition pour ces démarches administratives. Enfin, des permanences juridiques et finances publiques sont régulièrement proposées.

Deux maisons France Services accueillent le public sur le territoire de la CC Plaine de l'Ain : France Services Agora Ambérieu-en-Bugey et France Services Albarine à Saint-Rambert-en-Bugey
Des permanences sont également proposées dans les communes ci-dessous.
Mairie de Briord : Lundi : 9h-12h / Jeudi : 13h30-16h30. Contact Rendez-vous : 09 70 21 19 25
Mairie de Meximieux : Mercredi : 9h-12h - 13h30-16h30. Contact Rendez-vous : 09 70 21 19 25
Mairie de Sault-Brénaz : Lundi 13h30-16h30 / Jeudi 9h-12h. Contact Rendez-vous : 09 70 21 19 25

infos utiles observations

Utilisation des chemins ruraux par les entrepreneurs forestiers

Nous constatons chaque année la dégradation des chemins par certains entrepreneurs forestiers. Nous rappelons qu'une procédure de réparation des chemins ruraux, lorsque ceux-ci sont victimes d'une dégradation anormale, est prévue par le code de la voirie routière (art. L 141-9). La commune est donc en droit d'obtenir, si ce n'est la remise à l'état initial, a minima une indemnisation.

Aussi, nous recommandons aux propriétaires vendeurs de bois, de signaler en mairie l'intervention de l'exploitant, afin que nous ayons connaissance des travaux et un contact avec l'exploitant en cas de dégradations.

Les chemins ruraux constituent un bien d'intérêt général que la commune entretient régulièrement, et pour rappel, la commune a engagé 19 200 €HT pour la réfection de la piste de la Montagne de Marchamp en 2021.

Divagation des chiens

Il est rappelé aux habitants et visiteurs qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique.

Selon l'article L211-23 du code rural, "**est considéré comme en état de divagation tout chien qui**, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, **n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.**"

Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut faire l'objet d'une contravention de 5ème classe dont le montant maximal s'élève à 150 € si l'infraction est constatée par le Maire ou la Gendarmerie.

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse **engage la responsabilité de son propriétaire qui risque des sanctions pénales** si les victimes portent plainte.

Prolifération de chats

Le maire se doit d'agir contre la divagation des chats errants, en vertu de ses pouvoirs de police générale. Un chat est considéré comme en divagation s'il est non identifié et à plus de 200 mètres des habitations, ou identifié et à plus de 1 000 mètres du domicile de son propriétaire. **Il est interdit de laisser divaguer son chat sous peine d'amende.**

Et avant tout, il faut freiner la prolifération par des actions simples :

- **Identifiez et stérilisez vos chats** pour éviter la multiplication des portées : une prise en charge totale ou partielle est possible, renseignez-vous auprès d'un vétérinaire.
- **Si ce ne sont pas vos chats, ne les nourrissez pas** !

Le maire peut également organiser des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants.

Un couple de chats non stérilisés, c'est 20000 descendants en 4 ans.

La stérilisation des chats n'est pas une option, c'est une responsabilité, d'un part pour la santé des animaux et d'autre part pour le confort des riverains et de la communauté.

infos utiles observations

illiwap

NE MANQUEZ AUCUNE INFORMATION !

Actualités

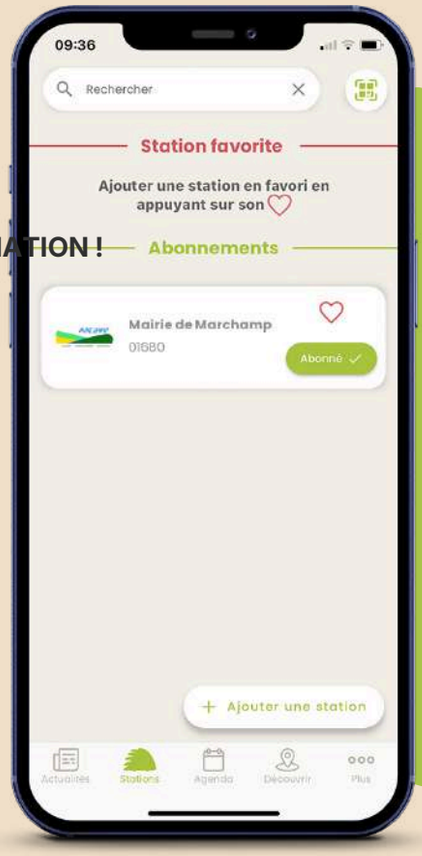
Informations pratiques

Signalements

Annuaire

Téléchargez l'application sur

Sur Google Play (Android) · Sur AppStore (iOS) · Sur App Gallery (Huawei)



Calendrier de collecte des déchets

Retrouvez le calendrier des collectes 2026 dans votre boîte aux lettres, et sur le site www.cc-plainedelain.fr, rubrique Les Services / Gérer ses déchets.



Mairie de Marchamp
135 rue Principale
Hameau de Cerin
01680 MARCHAMP
Téléphone : 04 74 39 84 09
messagerie : mairie.marchamp@orange.fr

Horaires d'ouverture : les jeudis et vendredis de 14h à 18h

www.marchamp.fr



